

CANDIDATURE AU PRIX NATIONAL DE LA PRESERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE

Mise en œuvre des Paiements pour
Services Environnementaux (PSE) par
Sète agglopôle méditerranée

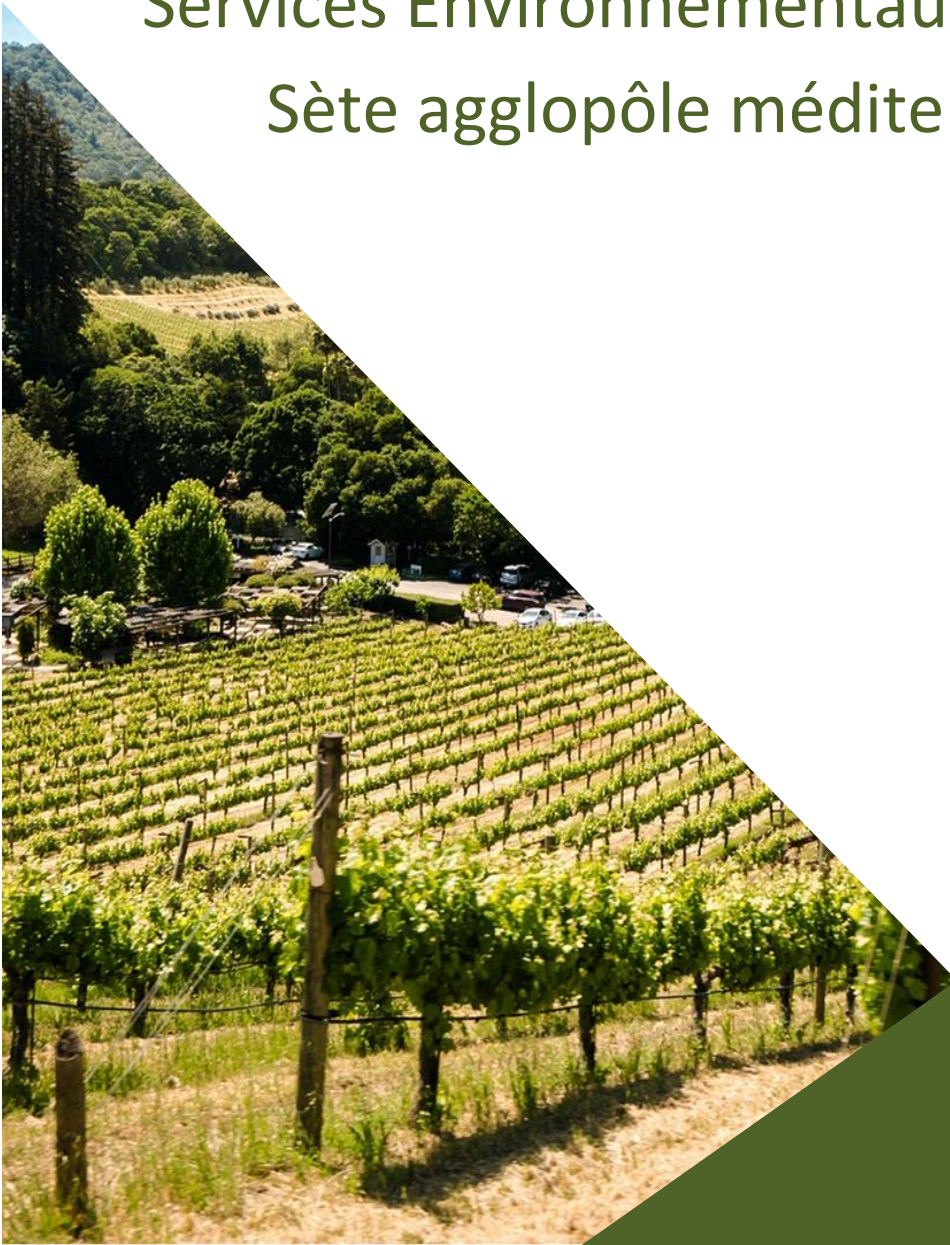


Table des matières

Préambule : Sète agglomération méditerranéenne, un territoire agricole aux dimensions environnementales fortes	3
I. Les PSE : des rémunérations pour les services environnementaux	5
II. La mise en œuvre d'un programme de Paiements pour Services Environnementaux sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne	5
III. Les objectifs & enjeux du programme PSE.....	6
IV. Zonages retenus pour la mise en œuvre du programme PSE.....	8
V. Un programme qui rémunère les agriculteurs pour leurs services environnementaux.....	9
VI. Des premiers résultats prometteurs.....	10
IV-1. Une amélioration de la moyenne des indicateurs à l'échelle des exploitations agricoles	11
IV-2. La mise en place d'indicateurs de biodiversité.....	11
VII. Le programme PSE : un projet également d'ordre éducatif.....	12
Conclusion	15

PREAMBULE

Sète agglomération méditerranéenne, un territoire agricole aux dimensions environnementales fortes

Eco-territoire de 37 000 hectares, le territoire de Sète agglomération méditerranéenne (14 communes – 126 000 habitants) est une véritable interface entre terre et mer ; un territoire côtier, composé à 84% d'espaces naturels et agricoles, remplissant d'importantes fonctions écologiques, économiques et sociales.



Les espaces agricoles sur ce territoire représentent 147 km² pour une SAU de 6 733 hectares et 14 878 parcelles agricoles. Ils jouxtent et interagissent avec 3 sites protégés Natura 2000, s'étendant sur près de 20 000 hectares.

L'économie agricole du territoire est composée de plus de 1 000 exploitations, où la viticulture se partage avec la conchyliculture 90% des activités agricoles.

Forte de ce lien terre-mer, Sète agglomération méditerranéenne anime depuis 2013 la destination labellisée Vignobles et Découvertes « Thau en Méditerranée », véritable outil de promotion du patrimoine viticole, regroupant notamment dans leur intégralité les appellations d'origine protégées Picpoul de Pinet ou Muscat de Frontignan et plus d'une centaine de partenaires œnotouristiques.



Sur le territoire, l'activité agricole représente :

- une activité économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois locaux de tous niveaux de qualification ;
- un milieu vivant, régulateur et ressource pour la biodiversité sur un territoire où les espaces naturels sont souvent connexes voir superposés avec la production agricole ;
- un rôle social et un espace porteur d'identités (cadre de vie pour les habitants et facteur d'attractivité);
- un territoire complémentaire au territoire urbain, avec lequel il interagit (production alimentaire de proximité, relations producteurs-consommateur, ...) ;
- des vecteurs d'adaptation du territoire au changement climatique.



L'agriculture est un secteur particulièrement stratégique, à la croisée de nombreux enjeux : alimentation, aménagement du territoire, préservation de l'environnement et de la biodiversité, développement de l'activité économique ou encore maintien et entretien des paysages. Les pratiques agricoles façonnent les paysages et ont des impacts sur l'état de la biodiversité et des espaces naturels. L'artificialisation grandissante des sols et la diminution du foncier agricole constituent par exemple des menaces pour l'agriculture.

Les agriculteurs sont les premiers à observer les effets du climat sur leurs activités. Les principaux impacts du changement climatique sur l'agriculture sont l'avancement des calendriers culturaux, le changement du régime des précipitations et de la disponibilité de la ressource en eau et l'augmentation des événements extrêmes menaçant les cultures.

Les écosystèmes agricoles jouent de plus un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique du fait du stockage de carbone. En fonction des pratiques et des changements d'affectation des terres, l'agriculture peut être un puits ou une source de carbone.

La réduction des impacts environnementaux liés à l'agriculture et son adaptation au changement climatique ne pourront ainsi se faire sans le développement d'une agriculture durable, respectueuse des écosystèmes et des êtres vivants. Une agriculture durable par ses pratiques tout d'abord. L'agro-écologie, que l'on peut définir comme l'utilisation intégrée des ressources et des mécanismes de la nature dans l'objectif de production agricole, constitue une voie vers cette durabilité.

Une agriculture plus durable est source de bénéfices pour l'ensemble du territoire et ses habitants, notamment si elle est couplée à des changements dans les filières d'approvisionnement, de commercialisation et les habitudes de consommation.

L'échelon local est le plus pertinent pour agir sur l'agriculture et assurer la préservation des écosystèmes agricoles, ainsi que la promotion de ce patrimoine. C'est cet engagement vers lequel tend Sète agglomération méditerranéenne, à travers notamment des initiatives expérimentales auxquelles elle participe, comme notamment les PSE – Paiements pour Services Environnementaux rendus par les agriculteurs.

C'est pourquoi, Sète agglomération méditerranéenne est honorée de candidater aujourd'hui au Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole, de l'ANEV, avec le programme environnemental PSE.

I. Les PSE : des rémunérations pour les services environnementaux

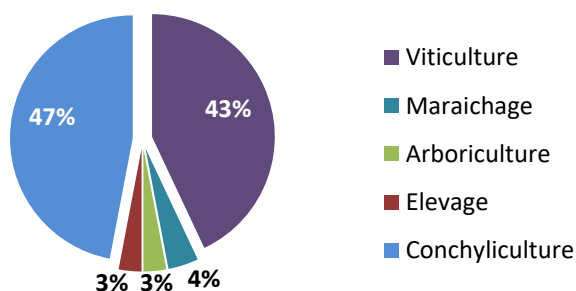
Sète agglomération méditerranéenne (SAM) s'est engagé en **avril 2021** dans la mise en œuvre d'un **programme expérimental de Paiements pour Services Environnementaux**. Ce dispositif d'aides rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire de bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Ces avantages sont qualifiés de services écosystémiques. Les actions des agriculteurs, quant à elles, sont qualifiées de services environnementaux. Les PSE sont donc des dispositifs économiques qui orientent les agriculteurs vers des comportements plus vertueux d'un point de vue environnemental. Il permet **d'accompagner techniquement et financièrement à la transition agro-écologique** des exploitations.

Les paiements pour services environnementaux visent ainsi à internaliser les services rendus par les écosystèmes dans les choix de décision des agriculteurs en assurant la rémunération. Ils s'inscrivent dans une démarche économique, les agriculteurs étant volontaires, et pouvant ou non décider de bénéficier du dispositif de paiement. Plus précisément, ils s'inscrivent dans une logique d'incitations, par opposition à la réglementation qui est rigide, et n'encourage pas à aller au-delà de la norme. Ils se distinguent, à la fois des démarches purement volontaires, sans rémunération explicite, mais aussi d'autres mécanismes de subventions, moins liés explicitement à une demande de résultats.

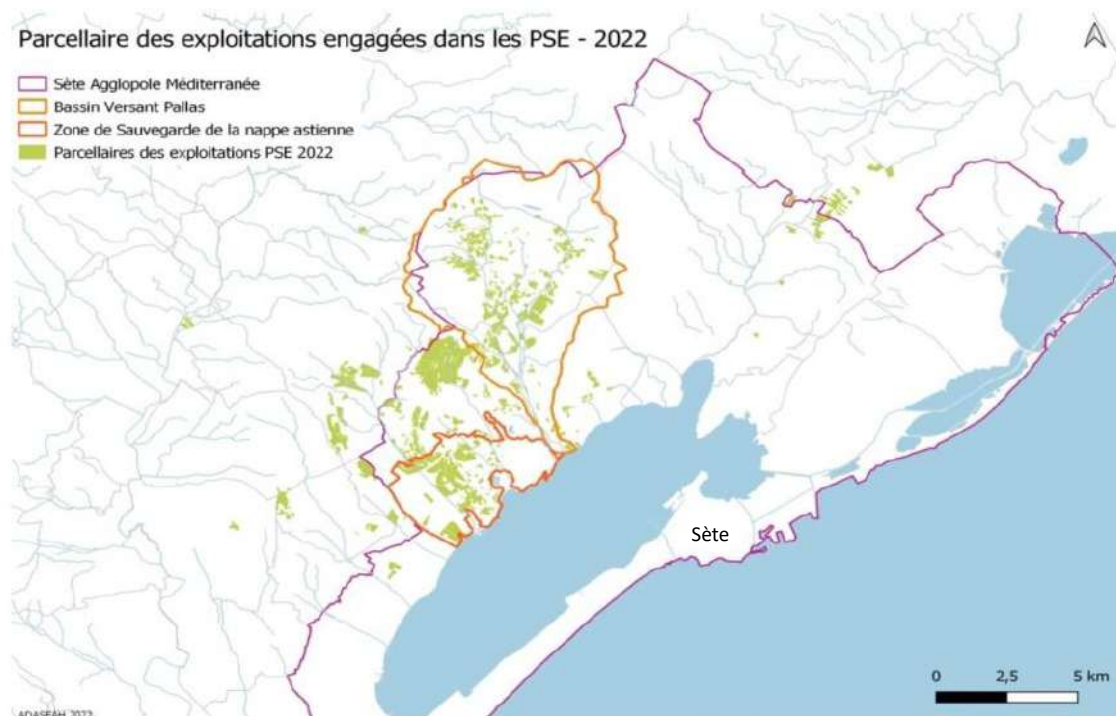
En France, comme au niveau européen, la construction d'infrastructures agro-écologiques est à l'ordre du jour pour assurer, ou restaurer les capacités des écosystèmes après plusieurs décennies de dégradation et de fragmentation dues à l'expansion urbaine, à la mécanisation et à certaines pratiques agricoles. Le développement des mécanismes de paiements pour services environnementaux s'inscrit dans cette perspective. En effet, une stratégie soutenable en ce domaine nécessite la mise en place de rémunérations appropriées, pour inciter aux investissements de protection et à la production de services environnementaux.

II. La mise en œuvre d'un programme de Paiements pour Services Environnementaux sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne

Le territoire de SAM a été retenu par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise en œuvre de ce programme car il possède **de nombreux enjeux de préservation de la qualité des eaux et de maintien de la biodiversité**. En effet, cet éco-territoire de 37 000 hectares à l'interface entre la terre et la mer remplit d'importantes fonctions économiques, sociales et écologiques avec plus de **40%** des surfaces classés en zone agricole. Les espaces agricoles terrestres sur le territoire de SAM sont occupés par 1 086 exploitations réparties de la façon suivante.



Les parcelles agricoles en bordure du réseau hydrographique, sont au nombre de 3 653 parcelles, soit 61,4 km². **Ce dynamisme agricole en majeure partie viticole** et les enjeux liés à la préservation de l'environnement a permis de mobiliser **34 viticulteurs volontaires** pour s'engager dans cette démarche éco-environnementale et contractuelle d'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux. Ce dispositif expérimental initié depuis le printemps 2021 pour une durée de **5 ans** concerne **1 537 hectares (dont la vigne représente 67,2 %)** repartit sur le territoire de l'agglomération de la manière suivante:




Les 34 exploitations engagées dans ce programme regroupent à la fois des viticulteurs engagés aux caves coopératives de l'Ormarine (12 viticulteurs) et des Costières de Pomerols (10 viticulteurs) ainsi que 12 vigneron indépendants.

III. Les objectifs & enjeux du programme PSE

Une volonté de poursuivre et d'engager de nouvelles actions de préservation de la qualité des masses d'eau et de la biodiversité terrestre et aquatique s'exprime. Les acteurs agricoles doivent être accompagnés sur une meilleure gestion des structures paysagères et sur une adaptation des systèmes de production en faveur de l'atteinte des objectifs environnementaux.

En effet, il est essentiel de maîtriser l'érosion des sols et le ruissellement sur les parcelles agricoles. Cette réponse à la limitation de transfert de polluants, au maintien du sol (merlonnage, organisation des rangs de cultures, ...) et des berges (ripisylves, ...) participe à l'amélioration de la biodiversité floristique, fongique et faunistique des horizons pédologiques. Enfin une meilleure gestion de l'eau à la parcelle limite les exports et favorise alors l'infiltration et l'épanchement des crues.



Les Paiements pour Services Environnementaux sont pour le territoire un **véritable levier** sur la dynamique déjà engagée, de part une mutualisation d'actions publiques et privées pour améliorer les fonctionnalités des Infrastructures Agro-écologiques (IAE) et de moyens renforcés pour une animation agricole ambitieuse, ainsi que par un système de rémunération des agriculteurs permettant de valoriser les services rendus d'intérêt général tout en offrant la possibilité de promouvoir l'image de la filière viticole.

Tant sur le bassin-versant du Pallas que sur la nappe astienne, **la vigne est la production** la plus représentée. L'engagement de 34 viticulteurs et viticultrices dans cette démarche permet de limiter dans la durée l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau et la biodiversité au travers la mise en œuvre d'indicateurs pertinents à savoir :

- Le calcul du pourcentage d'infrastructures agro-écologiques sur chaque exploitation (%IAE) ;
- Le nombre de milieux présents ;
- Le pourcentage de couverture des sols ;
- La quantité d'azote minéral épandu ;
- L'indice de fréquence de traitement herbicide.

Les objectifs poursuivis par le projet concernent d'une part l'amélioration de la qualité de l'eau via la réduction des intrants agricoles et donc des pollutions des masses d'eau. D'autre part, le projet vise à développer des pratiques agricoles favorables au maintien de la biodiversité et des trames vertes, bleues et turquoises via l'amélioration des systèmes de production. Le maintien des IAE existantes et la création de nouvelles structures paysagères doit permettre d'augmenter la biodiversité sur le territoire.

Les objectifs du programme PSE

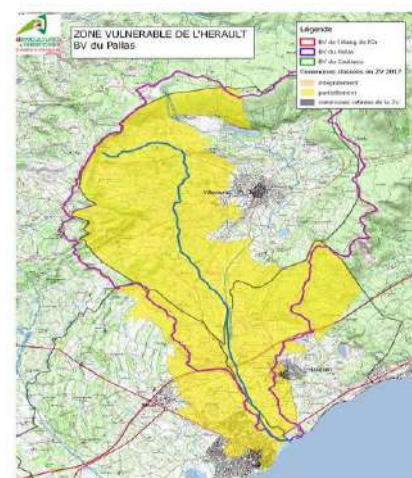
- Des pratiques agricoles limitant la pollution des masses d'eau (réduction des intrants, entretien des réseaux de haies, maintien des surfaces cultivées pour limiter l'artificialisation des sols, ...).
- Une lutte contre l'érosion de la biodiversité (mise en place de corridors écologiques, amélioration de l'état écologique des milieux agricoles, entretien des milieux naturels, identification de "zones dédiées à la biodiversité" pouvant être semées avec des espèces intéressantes pour les pollinisateurs sauvages et pour les auxiliaires des cultures, afin de réduire le recours aux pesticides,) .
- Des « zones tampons » agricoles dans les secteurs des zones d'épanchement des crues.
- Une adaptation au changement climatique (l'occupation agricole du sol permet d'agir sur le microclimat et les écoulements d'eau).



IV. Zonages retenus pour la mise en œuvre du programme PSE

Ce programme PSE est adossé à un projet de territoire dont l'ambition est d'améliorer la qualité de l'eau et de la biodiversité sur deux secteurs précis :

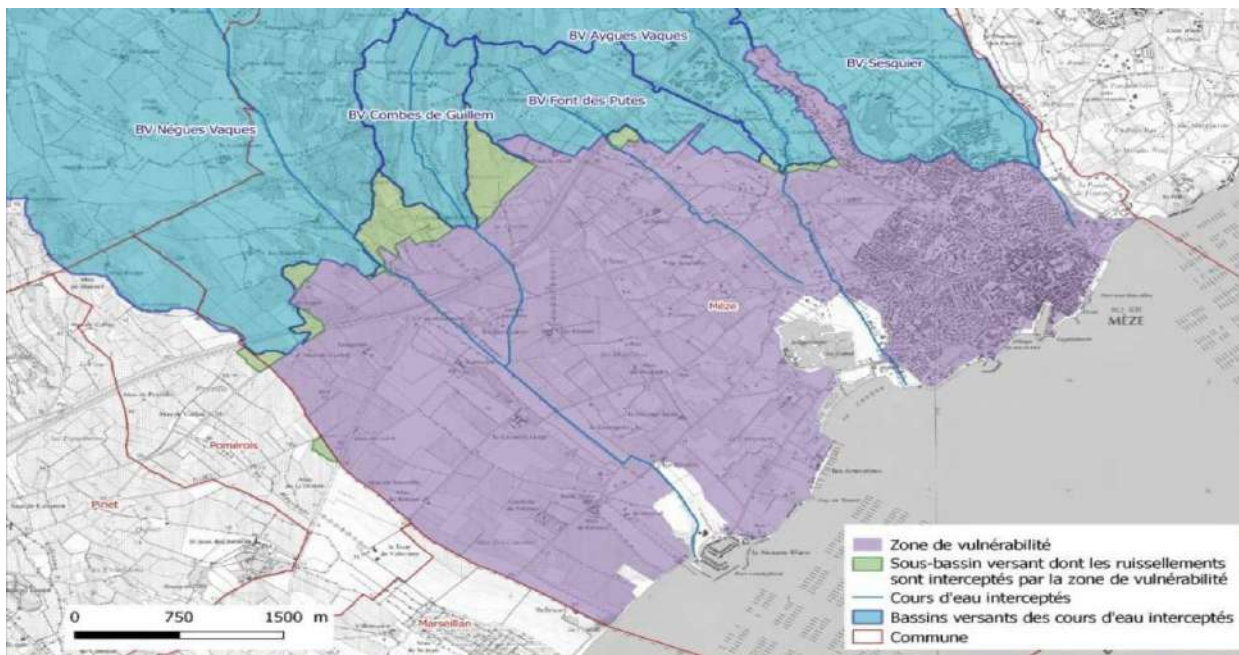
- Le **Bassin-versant du Pallas** (49,5 km²), **zone classée vulnérable** au titre de la Directive Nitrates. De nombreuses activités agricoles y sont développées avec majoritairement de la vigne, mais également de l'arboriculture, du maraichage et des grandes cultures. Les pratiques agricoles mises en place sur ce bassin versant ont un impact direct sur la qualité des eaux du ruisseau du Pallas qui se déverse dans l'étang de Thau. Sur ce bassin versant, ce sont 21 exploitations pour une surface totale de 593 hectares qui sont intégrés dans le programme PSE.



Bassin versant du Pallas

- La **nappe astienne** qui s'étend sur 450 km² et 20 communes du département de l'Hérault. L'eau de la nappe est de très bonne qualité, elle s'écoule lentement dans les sables qui affleurent au nord (Florensac, Mèze) et s'enfoncent vers le sud jusqu'à moins 120 mètres (Valras, Agde). Elle constitue une ressource en eau essentielle au développement économique du territoire (tourisme balnéaire, agriculture,...). De façon générale elle est protégée à l'exception de 3 secteurs : Mèze, Florensac et Corneilhan.

L'activité agricole y est présente sur **80 à 85%** de la zone avec principalement de la vigne. Sur le secteur de Mèze, on y retrouve 320 hectares concernés par le programme PSE avec 17 exploitations¹.



Zone de vulnérabilité de la nappe astienne

Il émane de ce contexte que la pression des polluants agricoles reste importante dans ces deux secteurs. Les pratiques culturales actuelles en sont l'une des causes, notamment le traitement de la vigne. Cela s'en ressent notamment dans les risques liés aux relations avec les cours d'eau traversant **ces zones de vulnérabilité**.

Il existe des marges de progression importantes, notamment en matière d'actions sur les infrastructures agro-environnementales (IAE) et sur le changement des pratiques culturales. C'est avec ces enjeux de reconquête de la qualité des eaux et du maintien de la biodiversité que les objectifs du programme PSE ont été définis. Ce programme expérimental est financé en majorité par l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse. Il a pour vocation à servir d'exemple pour la mise en place de politiques publiques similaires sur le reste du territoire français.

V. Un programme qui rémunère les agriculteurs pour leurs services environnementaux

Cinq indicateurs à l'échelle des exploitations agricoles (diversité des milieux, pourcentage d'Infrastructures Agro-Ecologiques, pourcentage de couverture des sols, indice de fréquence de traitements herbicides, quantité d'azote minéral épandu) ont été définis afin de pouvoir mesurer et analyser l'évolution des pratiques et des structures paysagères au niveau de chaque exploitations engagés dans ce programme.

¹ Certaines exploitations du groupe ont à la fois des parcelles dans la zone de vulnérabilité de la nappe astienne et sur le bassin versant du Pallas. De plus, 624 hectares engagés dans ce programme sont hors de ces deux zones.

Les moyennes de ces cinq indicateurs sont calculées annuellement, à l'issue de chaque campagne PSE. A la suite des bilans annuels, chaque agriculteur et agricultrice du groupe est rémunéré en fonction des résultats qu'il a obtenus. C'est l'Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse qui finance les PSE et l'agglomération cofinance 30 % de l'animation du projet. Le budget alloué au programme sur une durée de 5 ans s'élève à **1 800 000€** avec :

- 1 232 000€ de paiements aux agriculteurs et agricultrices
- 568 000€ pour l'animation, le suivi et l'évaluation du dispositif

Au vu des bons résultats de la campagne 2021-2022, nous avons délivrés un montant total de **254 914,48€** d'aides aux agriculteurs et agricultrices du groupe. Pour la campagne 2 (2022-2023), le montant prévisionnel d'aides s'élève à **189 508€**.

Le programme PSE tiens compte des résultats individuels de chaque exploitation mais est avant tout une démarche collective. En effet, ce sont les comités de pilotage et la concertation entre les acteurs agricoles du territoire qui permettent de construire ce projet de territoire. Dans le but d'encourager collectivement les exploitants dans la reconquête de la qualité de l'eau, un bonus collectif a été mis en place. Ce bonus sera ajouté aux exploitants qui parviennent à **baissier l'IFT Herbicide** sous le seuil de **0.60 en année 3 et 0.40 en année 5**, si au moins **60%** des exploitants y parviennent.

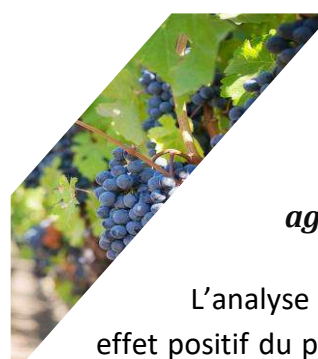
VI. Des premiers résultats prometteurs

Pour vérifier l'atteinte des objectifs du programme PSE, plusieurs indicateurs globaux à l'échelle du territoire sont mesurés et analysés annuellement :

- L'évolution de la moyenne des indicateurs à l'échelle des exploitations ;
- Des indicateurs de qualité de l'eau ;
- Des indicateurs de biodiversité.



Jachère mellifère plantée dans le cadre du programme PSE



IV-1. Une amélioration de la moyenne des indicateurs à l'échelle des exploitations agricoles

L'analyse de l'évolution des moyennes de chacun des cinq indicateurs nous permet d'observer un effet positif du programme PSE sur l'augmentation des structures paysagères et des pratiques agricoles à l'échelle du territoire entre 2021 et 2022. En effet, nous observons qu'en moyenne sur l'ensemble des 34 exploitations intégrées dans le dispositif PSE il y a :

- Une augmentation de l'ordre de 0,7 milieux supplémentaires par exploitation ;
- Une augmentation moyenne de 2,4 % d'infrastructures agro-écologiques sur les exploitations avec la création de deux murets en pierres sèches, la plantation de plus de 500 mètres de haies et ripisylves, la plantation de plusieurs jachères mellifères (photo ci-dessus), la création de deux mares... ;
- Une augmentation du pourcentage de couverture des sols pour 21 exploitations sur 34 avec en moyenne, 61% de sols couverts ;
- Une diminution de l'apport d'azote minéral de l'ordre de 10 kg par hectare par rapport à l'année de référence ;
- Une diminution importante de l'Indice de Fréquence de Traitements Herbicides (IFTH) pour 28 exploitations sur 34 avec un passage de l'IFTH moyen de 0,46 à 0,3 entre 2021 et 2022.

L'ensemble de ces résultats témoignent d'une dynamique positive que nous continuons à mettre en œuvre avec nos partenaires grâce à un accompagnement technique et financier jusqu'en 2025.

IV-2. La mise en place d'indicateurs de biodiversité

L'avifaune et notamment celle liée aux milieux agricoles est sensible aux pratiques agricoles et à la structure du paysage à proximité et sur les exploitations agricoles. Le cortège des espèces d'avifaune agricole étant en forte régression ces dernières années, il est intéressant de s'intéresser à un indicateur avifaune dans le cadre de l'évaluation du projet PSE.

Un indicateur avifaune toutes espèces a été mesuré lors de la première année du projet avec **55 points de mesure réparti sur l'ensemble du territoire**. Cet état des lieux initial a permis de mesurer l'abondance et la richesse spécifique présente dans les parcelles. Une nouvelle évaluation sera réalisée à la fin du programme en 2025 pour observer l'évolution et l'impact de la modification des pratiques et des structures paysagères sur l'avifaune.

Les chiroptères sont d'importants auxiliaires de culture puisqu'ils consomment de grosses quantités d'insectes dont des ravageurs de cultures. Dans la logique d'augmenter leur nombre sur et en dehors des parcelles viticoles, **une quarantaine d'abris à chiroptères ont été installés sur le périmètre du projet.** Ils sont répartis sur l'ensemble des exploitations agricoles volontaires et leur occupation sera suivie annuellement à partir de 2023.



Abris à chauve-souris dans une parcelle

VII. Le programme PSE : un projet également d'ordre éducatif

- Des animations à destination des agriculteurs

Des animations sont proposées aux agriculteurs pour améliorer les pratiques agricoles, limiter la pollution de l'eau et favoriser la biodiversité sur le territoire du projet PSE. Leurs thématiques sont diverses et évoluent en fonction des besoins sur le territoire et des demandes des agriculteurs. Ces animations prennent la forme de **réunions de sensibilisation, d'ateliers techniques ou de visites d'exploitations agricoles vertueuses** encadrées par des experts. A cela s'ajoute des **accompagnements techniques individuels.**

Dans le cadre de l'évolution des pratiques culturales, des actions sur les thématiques suivantes sont proposées :

- **Réduction de l'apport d'herbicides** : proposer des alternatives au désherbage chimique, moderniser les équipements des exploitations agricoles, réaliser une étude de faisabilité d'équipements collectifs (CUMA) et une étude de faisabilité sur la mise en place d'une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs et/ou de machines à vendanger
- **Réduction des produits phytosanitaires** : réglages collectifs de pulvérisateurs et sensibilisation à la réglementation
- **Réduction de l'apport d'azote minéral** : sensibilisation/formation sur la fertilisation dont la fertirrigation et le fractionnement de l'apport, connaissance de la Directive Nitrates, analyse des pratiques de fertilisation, préparation des plans de fumure
- **Couverture des sols** : sensibilisation/formation sur les couverts végétaux et l'enherbement, rôle de l'enherbement pour l'amélioration de la qualité de l'eau, le maintien de la biodiversité et l'amélioration de la vie des sols
- **Cépages résistants** : avancement des connaissances, visite des sites d'expérimentation

- Adaptation des pratiques agricoles en fonction des conditions climatiques
- Développement de l'agro-écologie par l'animation de **groupes de viticulture durable et l'organisation des premières Assises méditerranéennes de la viticulture**
- Intégration des bio-contrôles dans les programmes de traitement
- Diversification des milieux notamment les jachères mellifères et l'agroforesterie
- Utilisation raisonnée et optimisée de la ressource en eau



Photos des ateliers sur le désherbage mécanique (à gauche) et les couverts végétaux (à droite).

- Des animations à destination du grand public

Afin de sensibiliser le plus grand nombre aux services environnementaux rendus par les viticulteurs, des actions de communication sont planifiées tout au long de l'année.

Ces actions prennent la forme **d'animations grand public** sur la thématique des paysages agricoles et de la biodiversité. Elles s'articulent autour d'ateliers d'observation des paysages, de la faune et de la flore, d'animation sensorielle sur le vin ou encore d'animations scientifiques sur le processus de vinification.



Photos des ateliers « grand public » de la campagne 1 du programme PSE

De plus, avec comme objectif de remobiliser des jeunes autour des questions d'écologie sur le territoire de l'Agglomération, **deux chantiers d'implication** de jeunes volontaires sur la thématique de l'agro-écologie ont été réalisés sur les communes de Mèze et Villeveyrac en partenariat avec la Mission Locale de Jeunes du Bassin de Thau. La mise en place de ces chantiers d'implication avait plusieurs objectifs à savoir :

- Se former et acquérir des moyens d'agir en faveur de la biodiversité ;
- S'impliquer dans des actions collectives à forte utilité sociale et environnementale ;
- Découvrir et s'approprier des connaissances, des techniques et des savoir-être dans le faire ensemble (agro-écologie, fonctionnement d'une exploitation agricole, techniques agricoles) ;
- Découvrir les métiers et formations dans le domaine de l'agriculture afin d'initier une réflexion sur des pistes de projet professionnel.

Ces deux chantiers ont permis la création d'une mare, de deux murets en pierres sèches et la plantation d'une haie sur des exploitations du programme.





Enfin, des **documents de communication** présentant le projet sont également produits : plaquettes, panneaux d'affichage et web-séries autour de portraits des viticulteurs engagés. Des actions de communication sont également faites dans la presse, dans le magazine et sur les réseaux sociaux de la collectivité.

Conclusion

Les viticulteurs du territoire font face à de nombreux défis, notamment d'ordre climatique avec l'augmentation des événements extrêmes menaçant la production et la modification des régimes des précipitations entraînant de fortes tensions sur la disponibilité de la ressource en eau. Les écosystèmes agricoles jouent un rôle clé pour améliorer la résilience des systèmes de production face à ces problématiques. La mise en œuvre de ce programme d'ordre éducatif est une réelle opportunité pour le territoire de tendre vers une viticulture la plus respectueuse de l'environnement possible.

La réduction des impacts environnementaux liés à l'agriculture doit être accompagnée et le programme expérimental PSE mis en œuvre sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne depuis le printemps 2021 s'inscrit dans cette logique de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

A travers l'amélioration des structures paysagères et la modification des pratiques viticoles, ce programme permet aux viticulteurs de se questionner et de repenser leurs façons de produire afin d'améliorer la résilience de leurs systèmes de production.

A travers les actions mises en place, le programme PSE défend et fait la promotion du patrimoine viticole du territoire. C'est avec la volonté de développer un modèle de production viticole vertueux que nous agissons au quotidien à travers ce programme et que nous postulons au titre du Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole 2023.

